

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 septembre 2019

° ° °

Le huit juillet deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de VANDEUIL, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de François MOURRA, Maire.

Etaient présents : F.Mourra, C.Moreaux, D. Mareigner, C.Gérard, G.Novak, F. Servagnat

Etaient excusés : J. Daemers, H. Fournaise, E. Griffon

Monsieur Gérard Novak été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

PROJET D'AMENAGEMENT DES AIRES EN PROLONGEMENT DE LA PLACE

Le Maire fait le point des réunions qui ont eu lieu depuis le dernier conseil.

Les prestataires suivants sont retenus :

ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE : S2RI (REIMS) 13 850 € HT
MAITRISE D'ŒUVRE : BTA ARCHITECTURE et PLANIBAT (REIMS) 24 500 € HT
CONTROLE TECHNIQUE : QUALICONSULT (REIMS) 3 410 € HT
COORDINATION SECURITE PREVENTION SANTE: CBTP (REIMS) 1 980 € HT
DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB: LEMOINE (BOURGOGNE)
GEOMETRE: DUPONT (FISMES)

Pour compléter, il reste à choisir :

- un bureau d'étude des sols
- un bureau d'étude des structures béton

L'acquisition du bâtiment sera signée en octobre.

Le planning prévisionnel des travaux envisage une consultation en octobre pour la démolition qui s'effectuera en deux phases.

Puis, l'architecte est chargé de proposer au conseil un plan détaillé de l'aménagement des terrains.

Afin de lancer la réflexion, le Maire projette des photos de réalisations de terrains de jeux pour enfants. Il encourage les conseillers à faire des propositions à prendre en compte dans le projet.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire fait part au conseil du compte rendu de la dernière réunion organisée avec les personnes publiques associées. Ont participé à cette présentation les représentants de la Chambre d'agriculture et de la Direction Départementale des Territoires. Plusieurs avis avaient été envoyés par courriers.

Après en avoir débattu, le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-31 et suivants, L. 103-2 et R. 153-3,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016, Vu la délibération 2014-33 du Conseil Municipal du 26 septembre 2014 prescrivant l'élaboration du PLU avec la définition des objectifs poursuivis et la mise en œuvre des modalités de la concertation,

Vu la délibération 2017-01 du Conseil Municipal du 3 février 2017 donnant l'accord au Grand Reims pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution du PLU,
Vu la délibération CC-2017-71 de la Communauté Urbaine du Grand Reims du 9 février 2017 acceptant la poursuite et l'achèvement des procédures du PLU de Vandeuil,
Vu le porter à connaissance de l'Etat de du 14/08/2015,
Vu le débat en conseil municipal actant du débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables qui s'est tenu le 19 novembre 2015,
Considérant que les études d'urbanisme relatives à la révision ont été achevées,
Considérant les pièces du dossier de projet de PLU,
Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,
Vu la note explicative de synthèse jointe à la convocation, support de la présentation faite par le rapporteur en séance, valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet d'élaboration du PLU tel qu'annexés à la présente.

ANNEXE

Les actions de concertation et moyens d'information utilisés :

- Trois réunions ont été organisées avec les Personnes publiques associées et le conseil municipal (9 février 2016, 1^{er} juillet 2016 et 17 juin 2019) ayant permis de recueillir les avis et observations sur le projet,
- Publication des compte-rendus de conseil indiquant le suivi de la procédure dans les bulletins communaux, et détail dans le bulletin 66 du 1^{er} semestre 2016.
- Réunion publique du 1^{er} juillet 2016, sur la présentation de l'avancement du projet de révision du PLU.
- Informations mises en permanence sur le site de la commune (www.vandeuil.fr)
- Mise à disposition d'un ordinateur et du fichier du PLU à l'accueil de la mairie avec un cahier de remarques ouvert du début de l'opération (octobre 2014 à aujourd'hui)

Dans le respect des dispositions de l'article L. 103- du code de l'urbanisme, les modalités de concertation prévues initialement (information sur le bulletin municipal, documents évolutifs mis à disposition du public en mairie), et les moyens d'information largement développés tout au long de la phase d'élaboration ont permis à la population d'être informée et de s'exprimer.

Aucune remarque n'a été portée au registre d'observation qui a été mis à disposition. Une personne s'est présentée à la réunion publique souhaitant avoir des informations sur la procédure sans remarque particulière.

Aussi, la concertation engagée n'a pas entraîné d'adaptations du projet.

RAPPORT 2018 SUR L'EAU DU DELEGATAIRE

Le Maire projette le rapport de la gestion sur l'eau du délégataire SUEZ.
Après discussion, le conseil prend acte de ce rapport.